

## Edito du Maire

---

Chères Marignacaises, chers Marignacais,

La crise sanitaire que nous traversons nous empêche d'organiser des réunions publiques dans notre salle des fêtes. Cette situation pénalisante ne facilite pas les échanges nécessaires à la bonne compréhension de notre politique communale face à la situation financière que nous traversons.



Le Maire André CAMPAGNE

Aussi dans l'attente de pouvoir organiser ces rencontres prochaines nous vous proposons ce bulletin « SPECIAL FINANCES » qui vous permettra d'être informés en temps réel sur les difficultés rencontrées et sur les décisions que nous avons ou que nous allons prendre cette année pour amorcer un redressement profitable à l'ensemble de la population.

L'Agence Territoriale Départementale, le Trésor Public et les services financiers de la Direction Générale des Finances Publiques nous ont apporté leur concours pour que nous puissions vous dresser un bilan exhaustif de la situation actuelle.

Une commune bien gérée dispose d'une **\*CAF (Capacité d'Autofinancement Nette)** positive qui permet de financer les investissements futurs et d'avoir une crédibilité auprès des organismes financiers prêteurs.

### Sommaire

Page 1 : Edito du Maire

Page 2 & 3: Le Constat Financier

Page 4 : Nos actions futures

Page 5 & 6 : La Réforme Fiscale

Directeur de la Publication :  
A. CAMPAGNE

Pour notre commune, ce n'est malheureusement pas le cas actuellement et depuis plusieurs années.

Nous ne pouvons plus intervenir sur la gestion communale passée mais nous prendrons les bonnes décisions pour redresser la situation et envisager l'avenir plus sereinement.

Vous pouvez compter sur la volonté de toute notre équipe et celle de notre personnel communal pour travailler à cet objectif.

**André CAMPAGNE**



## LE CONSTAT FINANCIER

Pourquoi la situation financière de notre commune s'est-elle détériorée ?

Soyons clairs, il ne s'agit pas là pour nous de juger les décisions politiques qui ont été prises par l'ancienne équipe municipale, mais plutôt de comprendre l'impact de ces choix. Il faut une somme de paramètres défavorables sur plusieurs années pour que la situation devienne aussi critique en 2021 :

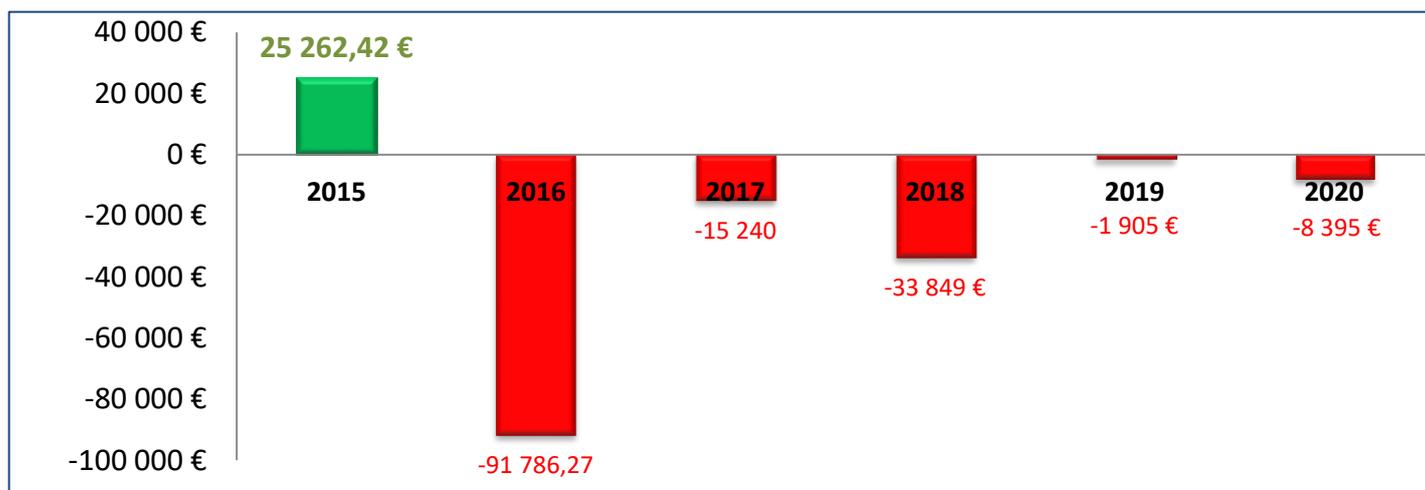
**L'école :** Les gros investissements réalisés en 2016 et 2017 pour la rénovation de l'école pèsent encore sur les résultats financiers.

L'analyse des différentes pièces du marché et de l'enveloppe financière d'un montant de 835.000 € n'ont pas été maîtrisées. Un surcoût d'environ 150.000 € en final est constaté, dont certains travaux supplémentaires non justifiés. Le problème est que cette dépense, non prévue au marché de base, n'a pu être subventionnée par nos partenaires habituels (Conseil Départemental par exemple) et c'est la commune qui a financé en fonds propres une partie de ce dépassement.

Un prêt de 230 000 € a été contracté et le remboursement court jusqu'en 2036. Un deuxième prêt relais de 130 000 € était aussi réalisé pour faire face au manque de trésorerie en attendant l'encaissement des subventions et le remboursement de la TVA.

### **Des résultats annuels négatifs en fonctionnement :**

Au vu de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement sur les 5 dernières années on obtient le tableau des résultats suivant :



Les recettes de la commune sont insuffisantes et les dépenses sont trop importantes. Ce phénomène altère la trésorerie et empêche de régler les fournisseurs.

Les frais de personnel représentent 51,8 % des dépenses de fonctionnement : c'est trop pour la taille de notre commune.

La **\*CAF (Capacité d'Autofinancement Nette)** est le paramètre essentiel qui indique la solidité financière d'une collectivité. En 2020, pour notre commune cette CAF est de **- 61.688 €** (source Trésor Public- avril 2020). Aucun organisme financier ne s'aventurerait à nous accorder un emprunt actuellement et nous risquerions d'être placés sous tutelle si nous persistions dans cette voie.

**La situation en fin d'année 2020 que nous avons découverte :** Dès notre arrivée nous avons dû faire face à un montant de près de 100.000 € (20% du budget) de factures impayées telles que, assurances, téléphone, contrat de maintenance, et différents créanciers.

Malgré tous nos efforts et les économies possibles que nous avons réussi à faire, un reste à régler d'environ **30.000 €** impacte malheureusement le budget 2021.

Un solde du prêt relais de 35.000 € pour financer les travaux de l'école aurait dû être réglé en 2018.

Face à cette situation tendue voire critique, un audit gratuit a été diligenté auprès des services compétents de l'ATD (Agence Territoriale Départementale). L'analyse et les conclusions suivies des préconisations ont été rendues en ce début d'année.

Des dépenses de communications téléphoniques excessives plus de 8.000 € annuel (Prévision 2021 : 4 500 €), des dépenses pour les fournitures administratives (2 763 euros) sans commune mesure et pour certaines injustifiées par rapport aux besoins de la mairie. La consommation du carburant 6.000 € annuel en inadéquation avec le nombre de véhicules et leurs utilisations.

### **Un dossier non traité :**

Dossier sécurité école : En février 2019, un an après la finition des travaux d'extension, un rapport de la sous-préfecture est présenté à monsieur le Maire lui recommandant de mettre aux normes de sécurité cet établissement. En juillet 2019, une relance est transmise à la mairie assortie d'une réunion de travail, qui est restée sans suite. C'est en janvier 2021, que nous prenons connaissance de ce constat de négligence. Nous avons assisté à la nouvelle réunion à la Sous-préfecture, nous allons entreprendre les travaux de mises aux normes dont le coût incombera totalement à la commune, alors qu'ils auraient pu être subventionnés dans le cadre du marché des travaux un an plus tôt.

### **Une vente de terrain communal :**

Cette transaction d'un montant de 61 000 € a été conclue avant notre arrivée. Ce produit nous a permis de rembourser le prêt relais de l'école d'un montant de 35.000 € avec les intérêts de retard associés et à régler une partie des factures impayées.

### **Des travaux abandonnés :**

- **Route Forestière** : Dans les années passées, ce dossier avait fait l'objet d'une étude avancée par la communauté des communes. Nous reprenons ce dossier dans son intégralité pour le faire aboutir en 2021.
- **Mur effondré chemin de Saint-Martin** : l'état actuel démontre le manque d'entretien de cet ouvrage durant plusieurs années.

Les travaux entrepris au printemps pour un coût de 6.500 € sont subventionnés par le Conseil Départemental à hauteur de 2 073,20 €.

- **Borne incendie** : Détériorée et inutilisable depuis 2019.

Dernièrement réparée par Réseau 31 pour un coût de 4.500 €.

- **Site du calvaire** : Ce site patrimonial était recouvert d'arbres enchevêtrés tombés par les tempêtes.

Le déblaiement a été conjointement effectué par une entreprise forestière et les employés municipaux coût : 1 200 €.

### **Un état préoccupant des véhicules et matériels des agents de voirie :**

Le constat laisse apparaître un état de vétusté important du camion et du fourgon dont le remplacement aurait pu être envisagé depuis 2 ans. Le contrôle technique du camion a été obtenu après quelques dernières réparations. Leur utilité est indispensable. Coût de la réparation du camion dès notre arrivée : 1 800 €. Nous essayons de trouver la meilleure solution pour prioritairement remplacer le camion. Cet investissement d'au moins 20.000 € doit être maîtrisé.

**Une négociation de fin d'année 2020** avec la société OMYA nous a permis de recevoir 30 000 € en avance sur leur contribution de 2021 (45 000 € environ) qui nous a servi à régler des factures de fournisseurs.

**Et une remarque non financière :** Pour finir, lors de l'inventaire non exhaustif effectué à notre arrivée nous avons remarqué l'absence d'une remorque et d'une estrade kiosque, certainement prêtées depuis longtemps. Nos recherches ont permis de retrouver les emprunteurs qui ont bien voulu les restituer !!!!

# NOS ACTIONS FUTURES : LE BUDGET 2021

---

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Dans notre budget prévisionnel 2021, nous avons intégré le règlement des factures impayées pour **35 000 €** environ.

Nous avons travaillé aussi sur des diminutions de coût :

- Une baisse des frais de personnel suite au départ de 2 agents à la retraite, dont un qui ne sera pas remplacé et le passage en demi-traitement d'une employée : **29 000 € d'économie**
- Des baisses pour les postes Énergie-Électricité et Téléphone grâce aux renégociations de contrats et aux économies réalisées par une utilisation des locaux et des matériels plus rationnelle: **4 700 € d'économie**
- Des économies sur les postes fournitures Administratives, fournitures d'Entretien et de petits équipements : **3 440 € d'économie.**

De plus, la commune étant passée en dessous des 500 habitants, les indemnités des élus ont diminué de 11%, soit **3 087 € d'économie**

Nous avons souhaité maintenir l'aide aux écoles de 2 600€ et d'intégrer le budget du CCAS de 3 200 € dans le budget communal pour conserver le repas pour nos anciens ou, comme nous l'avons fait en 2020, les colis de Noël.

**Total des dépenses de fonctionnement : 502 872 €**

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT : Nous devons augmenter nos recettes et les pérenniser.

Ce n'est pas de gaité de cœur, mais, en tant qu'équipe responsable, nous suivons les préconisations de l'ATD et incluons une augmentation de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) de 4,85 points ce qui représente + 23 000 € pour les recettes communales par rapport à 2020.

**Le nouveau taux de TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) votée en 2021 (41,80% par rapport à 36,95%) va se traduire sur les foyers fiscaux par une augmentation de 10% environ du montant total de la taxe payée en 2020 environ. Par exemple un foyer qui payait 900 € de TFPB en 2020 va payer 990€ environ en 2021.**

De plus nous toucherons à partir de cette année de la part de l'État, une dotation de solidarité rurale + **27 656 €** et une attribution de compensation + **6 357 €**.

Nous anticipons également, en accord avec le programme établi avec l'ONF, des coupes forestières qui rapporteront **+25 000 €** à la commune.

L'analyse en cours sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) va nous permettre également d'établir en fonction des zones prévues, le détail de la réserve patrimoniale communale et d'envisager des ventes de biens mobiliers ou immobiliers si cela s'avérait nécessaire.

**Total des recettes de fonctionnement : 502 872 €**

**« Si vous souhaitez nous rencontrer sur les points exposés ou sur le budget en général, nous nous engageons à vous recevoir en mairie, sans rdv, le vendredi après-midi ou sur rdv pour ceux qui préfèrent un autre jour, pour vous entendre et vous donner toutes les explications en notre possession.**

**Pour terminer nous voudrions que vous sachiez que, malgré la crise sanitaire que nous traversons qui empêche un fonctionnement normal de toutes les institutions et qui rallonge considérablement les délais de réponses attendues, nous restons présents et attentifs à vos préoccupations.**

**Le travail que nous effectuons maintenant sera payant à moyen terme. Nous en avons l'intime conviction. »**

**L'équipe municipale**

## RAPPEL SUR LA REFORME FISCALE EN COURS DECIDEE PAR LE GOUVERNEMENT

### Répercussions sur les finances communales et sur les foyers fiscaux.

La volonté gouvernementale de supprimer la **TH (Taxe d'Habitation)** s'est traduite à partir de 2018 par la mise en œuvre, par les services fiscaux, d'un nouveau dégrèvement sous condition de ressources, qui a permis à environ 80 % des foyers d'être dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale en 2020.

**Les résidences secondaires n'entrent pas dans le champ de cette réforme donc les foyers concernés continueront à payer la THRS (TH sur les Résidences Secondaires)**

Le dégrèvement a été progressif : 30 % en 2018 et 65 % en 2019 et 100% en 2020.

En 2020, la TH a été dégrévée à 100 % sur la base des taux et des abattements de 2019. Cette réforme a permis à environ 80 % des foyers d'être exonérés de TH.

**Attention : la CAP (Contribution à l'Audiovisuel Public) n'est pas incluse dans le dispositif donc elle continue à être dûe.**

En 2020, si votre RFR (Revenu Fiscal de Référence) de 2019 ne dépassait pas certains montants, vous avez bénéficié :

- soit d'un dégrèvement de 100 % ;
- soit d'un dégrèvement dégressif (lorsque le revenu fiscal dépasse légèrement les montants indiqués ci-dessous).

### Tableau de Référence :

Quotient familial	Seuils RFR à ne pas dépasser pour bénéficier du dégrèvement de 100 %	Seuils RFR à ne pas dépasser pour bénéficier du dégrèvement dégressif
1 part	27 706 €	27 706 € < RFR ≤ 28 732 €
1,5 part	35 915 €	35 915 € < RFR ≤ 37 454 €
2 parts	44 124 €	44 124 € < RFR ≤ 46 176 €
2,5 parts	50 281 €	50 281 € < RFR ≤ 52 333 €
3 parts	56 438 €	56 438 € < RFR ≤ 58 490 €
3,5 parts	62 595 €	62 595 € < RFR ≤ 64 647 €

**Dès 2020, 80% des ménages ont cessé de payer la TH sur leur résidence principale.**

Pour ceux qui l'ont payée, les bases de TH sur les résidences principales ont été revalorisées de 0,9 %.

La revalorisation pour les autres bases : **THRS (TH sur les Résidences Secondaires)**, **THLV (TH sur les Locaux Vacants)**, **TF (Taxe Foncière)** et **TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)** a été de 1,2 % (art 1518 CGI (Code Général des Impôts)).

## **MODIFICATIONS EN 2021 POUR LES COMMUNES :**

**Le taux de TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) est devenu le taux pivot.**

Transformation du dégrèvement TH des résidences principales (80 % des contribuables) en exonération totale.

Les contribuables non dégrévés (soit 20 %) bénéficient d'une exonération partielle de 30 % sur la TH sur leur résidence principale ; les bases, la VLM (Valeur Locative Moyenne), les taux et les montants des abattements ne sont pas revalorisés.

Le taux de taxation pour les résidences principales et secondaires en 2021 est toujours gelé (taux de 2019)

C'est l'Etat qui percevra la recette de la TH sur les résidences principales (20 % restants) et met en place l'attribution d'une nouvelle ressource pour les communes sur laquelle elles disposeront d'un pouvoir de modification des taux.

**Le taux TFPB de référence de la commune en 2020 ( 36,95%) = taux TFPB voté par la commune en 2020 ( 15,05%) + taux TFPB voté par le département en 2020 (21,90%) :**

Suspension pour la seule année 2021, du pouvoir de délibération des communes en matière d'abattements ou exonérations de TFPB

L'état met en place un **Mécanisme correcteur lorsque la TFPB départementale réaffectée ne correspond pas exactement à la recette de TH supprimée.**

Certaines communes sont surcompensées : la TFPB transférée est plus importante que la perte de TH :

- L'État récupèrera le surplus chaque mois, sur les dotations versées en 12èmes aux communes. Pour les communes surcompensées de moins de 10 000 euros, il ne fera aucun prélèvement.

Certaines communes seront sous compensées : la TFPB transférée ne couvre pas la perte de TH :

- L'État se sert des fonds provenant des collectivités « surcompensées » pour rattraper l'écart.

**Ce mécanisme correcteur s'appliquera chaque année aux recettes de la TFPB de l'année.**

## **MODIFICATIONS POUR LES FOYERS FISCAUX :**

En 2020 : (en fonction du tableau ci-dessus)

- soit vous avez déjà été exonérés de TH, votre revenu fiscal de référence est inférieur aux minimas du tableau de référence
- soit vous avez été exonérés partiellement
- soit vous avez payés 100% de votre TH
- 

De 2021 à 2023: Les foyers qui payent la TH seront exonérés partiellement de 30% en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023.

**2023 : SUPPRESSION COMPLETE DE LA TH pour tous les Habitants de Marignac**